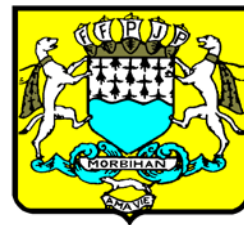




COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COMITE DU MORBIHAN



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Coupe Du Morbihan Des Clubs

~~Mise à jour du 14 octobre 2013~~

Mise à jour du 27 février 2018



Maison des Associations – 33P – Cité Allende – 12, rue Colbert – 56100 LORIENT

E-Mail : cd56@petanque.fr

Site Internet://www.petanque-morbihan.fr

Article 1

- La participation à la Coupe du Morbihan des Clubs est exclusivement réservée aux associations affiliées au Comité du Morbihan. Elle est facultative et gratuite.

Article 2

- Les rencontres de la Coupe du Morbihan des Clubs se déroulent sous la réglementation de la Coupe de France des Clubs à l'exception de la participation du capitaine d'équipe qui pourra être joueur ou joueuse.

Article 3

- A partir de 2006 (*décision Comité du 04 novembre 2006*), chaque club ayant inscrit une équipe en Coupe de France des Clubs aura la possibilité d'en inscrire une deuxième en Coupe du Morbihan des Clubs. Impossibilité d'inscrire qu'une équipe en coupe du Morbihan, il faut obligatoirement passer par la coupe de France.

Article 4

- Les clubs ayant inscrit deux équipes, une en Coupe de France et l'autre en Coupe du Morbihan, n'auront plus la possibilité de faire évoluer en Coupe du Morbihan l'équipe ayant été éliminée de la Coupe de France.

Article 5

- Les clubs ayant inscrit deux équipes, comme écrit à l'article 4, n'auront pas la possibilité de faire participer les joueurs de la Coupe de France en Coupe du Morbihan des Clubs. Un contrôle des feuilles de match sera effectué après chaque tour. Si un club ne respectait pas ces règlements, il verrait son équipe immédiatement disqualifiée.

Article 6

- En cas de disqualification d'une équipe de la Coupe du Morbihan des Clubs, comme cité à l'article 5, l'équipe ayant perdu contre elle sera automatiquement qualifiée pour le tour suivant. Le club contrevenant pourrait recevoir une sanction infligée par le Comité.

Article 7

- Les Clubs désirant n'engager qu'une seule équipe, auront la possibilité de le faire. Cette équipe sera inscrite en Coupe de France des Clubs.

Article 8

- Les équipes perdantes jusqu'au 2^{ème} tour de la Coupe de France (*sauf en cas de cadrage*) descendront automatiquement en Coupe du Morbihan et ce strictement pour les clubs ayant inscrit qu'une seule équipe comme cité à l'article 7.

Article 9

- Le Comité Départemental décide de faire jouer les rencontres le dimanche en faisant démarrer les parties à 11h00 du matin par les Individuels. Arrêt des jeux après toutes les parties terminées, obligation de remplir la feuille de match des doublettes avant le déjeuner, repas pris en commun (*sur place*) par tous les joueuses et joueurs et reprise des parties à 14h00 par les doublettes. Ceci afin de permettre aux équipes visiteuses de pouvoir rentrer à une heure raisonnable pour un dimanche.

La finale se déroulera en matchs Aller/Retour, les deux dates seront fixées par les 2 clubs qualifiés et le tirage des rencontres se fera par le Comité de Pilotage de la Coupe du Morbihan.

Fait le 13 novembre 2005

Le Président du Comité du Morbihan
Philippe STEPHANT

